

Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à la plainte du club de karaté « Shiai Anderlecht », suite aux engagements du Collège

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Lors du Conseil communal de décembre 2023, puis de février 2024, j'ai interrogé le Collège sur le problème de coexistence entre le club « KC Shiai Anderlecht » et un autre club au sein des infrastructures de la rue du Bronze. Pareille coexistence, outre des problèmes relationnels, n'est pas autorisée par la Fédération et n'a pas été validée par le Collège. Il me fut répondu qu'une solution de relocalisation serait trouvée pour le nouveau club mais, à ce jour, sans résultat.

Nous nous souviendrons que lors du Conseil de février il fut promis qu'une solution serait mise en œuvre après le « congé de détente ». Or, il subsiste toujours à l'heure actuelle. Ainsi, le Collège peut-il me dire où en est le solutionnement de ce problème qui tarde à trouver une issue valable et qui serait en mesure de répondre aux impératifs de fonctionnement du club « KC Shiai » ?

Monsieur l'Echevin MILQUET donne lecture du texte suivant :

Mijnheer de schepen MILQUET geeft lezing van het volgend antwoord:

Effectivement, nous pensions arriver à un accord avec le club « Shotokan » mais celui-ci n'a pas accepté la proposition initiale de relocalisation de ses activités faite par le service « Sport ».

Ces dernières semaines, il a été demandé au club de karaté « Shotokan Senchi », à plusieurs reprises, par courrier électronique et par téléphone, de reprendre leurs activités sportives dans la première salle de sport qui lui avait été attribuée à l'école « Marius Renard ».

Le club continue à utiliser la salle de sport en question, malgré les directives émises par le service « Sports ». Nous avons récemment relancé le club à ce sujet, ainsi que la direction de l'école et son concierge afin que l'accès à cette école leur soit désormais interdite et qu'ils reprennent le reste de leurs activités à l'école de la rue Georges Moreau. Il semble toutefois que les derniers contacts viseraient à régler la situation rapidement.

Cela n'entrave cependant pas les activités régulières du club de karaté « Shihai », les jours d'activité étant différents.

Lors de la prochaine saison, pareille situation ne se reproduira plus et aucune salle de sport n'autorisera deux clubs exerçant la même discipline.

G. VAN GOIDSENHOVEN espère ne plus devoir interpellé à ce sujet car il est important que la crédibilité et le sérieux de l'administration soit respectée, ainsi que les instructions données par le Collège puissent être respectées. Il ne faut pas agir avec brutalité mais il n'est pas question que les instructions données restent lettre morte durant de longs mois, au risque de remettre en cause la crédibilité de l'administration, ce qui n'est bon pour personne.